



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 08 Juillet 2024

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 31
- Convocation du : 2 juillet 2024
- Affichage de la convocation : 2 juillet 2024

► DÉLIBÉRATION N° DEL_071_2024

► OBJET : Point n° 20 - TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES SUR LE THÉÂTRE DE MÂCON – DEMANDES DE SUBVENTIONS

► PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marilyn PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO

► EXCUSÉS :

Madame Nathalie GONCALVES donne pouvoir à Madame Marie-Claude CHEZEAU.
Monsieur Laurent MAZOYER donne pouvoir à Madame Marie-Claude MISERY.
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Madame Marilyn PETERLIN-MALHERBE.
Monsieur Éric PONCHAUX donne pouvoir à Madame Catherine AMARO.
Madame Delphine MERMET donne pouvoir à Monsieur Emmanuel JALLAGEAS.
Monsieur Gabriel SIMÉON donne pouvoir à Madame Ève COMTET SORABELLA.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.
Monsieur Aurélien DUTREMBLE.

► SE RETIRENT :

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Monsieur Gérard COLON, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Madame Claude CANNET, Monsieur Jérôme CHEVALIER

RAPPORTEUR : Denise NOTON

Le Théâtre, Centre culturel Louis Escande, héberge la Scène Nationale de Mâcon. Il offre tout au long de l'année des spectacles et animations variés, axés sur la création contemporaine.

Le Centre culturel est composé du théâtre (grande salle, petite salle, espace cabaret) mais aussi des studios

de danse du Conservatoire à rayonnement départemental. La plus grande des deux salles permet de recevoir jusqu'à 897 spectateurs tandis que la seconde, aux dimensions plus modestes, présente une capacité d'accueil de 270 places pour des spectacles plus intimistes. Pour l'accueil des expositions, ou lors des concerts « sandwich », l'espace cabaret, très modulable, permet d'accueillir 200 personnes assises ou 400 personnes debout.

Construit dans les années 1970, l'état sanitaire du bâtiment présentait des défauts structurels et thermiques importants, dus en premier lieu à l'absence d'isolation des murs et de la toiture et à la perméabilité à l'air général du bâtiment, nécessitant des travaux de rénovation conséquents.

C'est pourquoi, la Ville de Mâcon a engagé depuis l'année 2018 un vaste programme de rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment (de 1 467 690,00 € HT) ayant pour but d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment, en diminuant les consommations de chauffage et d'électricité et en améliorant le confort d'été et d'hiver.

Aujourd'hui, il convient de compléter ces travaux par la rénovation d'installations techniques intérieures (systèmes d'éclairage, centrales de traitement d'air, VMC, distribution électrique ...). Ainsi, ces nouveaux aménagements permettront d'achever la rénovation énergétique du bâtiment.

En parallèle, des travaux de désamiantage et de mise en accessibilité PMR seront également réalisés dans cette nouvelle phase opérationnelle.

Le coût estimatif des travaux complémentaires de rénovation est de 800 000,00 € HT.

Pour financer ce projet, la Ville de Mâcon sollicite la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, le Conseil Départemental de Saône-et-Loire et Mâconnais-Beaujolais Agglomération, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

ACTION	MONTANT HT	AIDES SOLLICITÉES	MONTANT HT
Travaux complémentaires de rénovation du Théâtre de MÂCON	800 000,00 €	DRAC BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE (20 %)	160 000,00 €
		CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE (20%)	160 000,00 €
		CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAÔNE-ET-LOIRE (20%)	160 000,00 €
		MÂCONNAIS-BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION (20%)	160 000,00 €
		TOTAL DES AIDES PUBLIQUES (80%)	640 000,00 €
		VILLE DE MÂCON (20 %)	160 000,00 €
TOTAL HT	800 000,00 €	TOTAL HT	800 000,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL_002_2020 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation consentie à M. le Maire pour prendre certaines décisions conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 01/07/2024,

Vu l'avis de la Commission N°4 : Culture, Jeunesse et Sports du 28/06/2024,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 17/06/2024,

Après les interventions de Monsieur Emmanuel JALLAGEAS et de Madame Caroline THÉVENIAUD,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

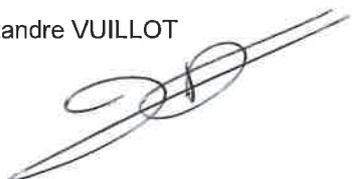
- de rapporter, uniquement pour ce rapport, la délégation consentie à M. le Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 26° du Code général des collectivités territoriales en matière de demande

d'attribution de subventions,

- d'approuver les travaux complémentaires de rénovation du Théâtre de MÂCON,
- de valider le plan de financement prévisionnel de ce projet ci-dessus présenté,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter les soutiens financiers de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté, du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, du Conseil Départemental de Saône-et-Loire et de Mâconnais-Beaujolais Agglomération,
- de demander les autorisations de commencer les travaux dans l'attente de l'octroi des aides,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,



Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS

Certifié avoir été reçu, le

18 JUL. 2024

A la Préfecture de Saône-et-Loire